IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DGFiP N° 2065 2026
Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code Général des Impôts)

Exercice ouvert le 09/07/2024 Et clos le 31/12/2025

Régime simplifié d'imposition ☐
Régime réel normal ☒

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, *art 209-0 B* (entreprise de transport maritime) cocher la case ☐

A IDENTIFICATION

Désignation, SIRET, Adresse de la société : A.DIM RENOVATION
72 RUE DU CHEMIN DE FER
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
93239633600012

Adresse du siège social

Ancienne adresse : *(en cas de changement)*

B ACTIVITE

Activités exercées : TRAVAUX DE BATIMENT

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entée dans le groupe de la société déclarante :

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

C - RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION *(cf. page 4)*

1. Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal | Déficit

Bénéfice imposable à 15% : 34 422

Résultats net de cession/concession/sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2. Plus-values

PV à long terme imposables à 15 % | PV à long terme imposables à 19 %

Autres PV imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérés (art. 238 quindecies)

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles *art. 44 sexies* ☐ | Jeunes entreprises innovantes ☐ | Zones Franches Urbaines - Territoire entrepreneur ☐ | Zone de développement prioritaire *Art. 44 septdecies* ☐

France Ruralités Revitalisation FRR Art 44 quindecies A ☐ | Zone franche d'activité NG, art. 44 quaterdecies ☐ | Zone de restructuration de la défense *Art. 44 terdecies* ☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐ | Bassins urbains à dynamiser (BUD) *art. 44 sexdecies* ☐ | Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies ☐ | Autres dispositifs ☐

Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies ☐ | Bénéfice (+) ou déficit (-) exonéré | PV exonérées relevant du taux à 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif *(art. 244 quater W du CGI)* *(cocher la case)* ☐

5. Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) Base d'imposition | Taux d'imposition | Chiffre d'affaire

6. Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) Base d'imposition | Taux d'imposition

D - IMPUTATIONS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS *(cf. notice de la déclaration 2065)*

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F - COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI | Si oui, indication du logiciel utilisé : MTAE

ECF : ☐ Désignation du prestataire :

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
	SASU AB CONSULTING 5 RUE DE LA CORDERIE 94150 RUNGIS FR

Identité du déclarant :

Date : 08042026 Lieu : VILLENEUVE SAINT GEOR

Qualité et nom du signataire : MR UZUN
PRESIDENT

Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2026

Désignation de l'entreprise A.DIM RENOVATION
et Date de clôture de l'exercice 31/12/2025

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts ❹	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❺		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❻ (à préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❼		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. **Montant des revenus répartis** ❽		Total (a à h)	

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :
- SARL - tous les associés;
- SCA - associés gérants;
- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités;
- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou Coparticipants.

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8
M UZUN DUMITRU	20	2025	4 243				
PRESIDENT							
227 RUE DE STRASBOURG							
77350 LE MEE SUR SEINE							
FR							

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

DGFiP N° 2065 *Bis* 2026

Désignation de l'entreprise A.DIM RENOVATION

et Date de clôture de l'exercice 31/12/2025

K – DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre) :	Adresse des autres établissements :

L – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Rémunérations :	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	35 361
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages :	

	à 0 %	à 15 %	à 19 %
MVLT imposées			
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputées sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisées au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M – CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

©Logiciel MTAE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067 2026

Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE ou exercice

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — **du :** 09/07/2024

Adresse : 72 RUE DU CHEMIN DE FER 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEOI — **au :** 31/12/2025

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻) 6	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽) 8	TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	352
Total	352

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + total col. 10) ❿	352	- de l'exercice ..... ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire
MR UZUN
PRESIDENT

À VILLENEUVE SAINT GEORGES le

Signature :

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité. Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.

©Logiciel MTAE

DGFiP 2067 Bis **2026**

Article 2038A du CGI

RELEVÉ DES FRAIS DÉDUCTIBLES LIÉS À DES ÉTATS ET TERRITOIRES NON COOPÉRATIFS

Nom de l'établissement	A.DIM RENOVATION		
N° d'identification (SIRET)	93239633600012	Exercice social	31/12/2025

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058-A ou 2033-B (1) - [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiés par la loi n°2004-801 du 6 Août 2004 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 18

Adresse de l'entreprise : 72 RUE DU CHEMIN DE FER 94190 VILLENEUVE-SAINT-GEO — Durée de l'exercice précédent * :

Numéro SIRET * : 93239633600012 — Néant ☐ *

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le : 31/12/2025 Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ * — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	1 696	AS	455	1 241
	Autres immobilisations corporelles	AT	35 836	AU	7 789	28 047
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT		
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	37 532	BK	8 244	29 288
ACTIF CIRCULANT — STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	2 010	BY		2 010
	Autres créances (3)	BZ	13 480	CA		13 480
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
DIVERS	Disponibilités	CF	16 581	CG		16 581
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI		
	TOTAL (III)	CJ	32 070	CK		32 070
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM				
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	69 602	1A	8 244	61 358

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

DGFiP N° 2051 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)		DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	28 555
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	29 555
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	5 514
	Instruments financiers à terme		D1	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	12 433
	Dettes fiscales et sociales		DY	13 856
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	31 803
	Écart de conversion passif * et différences d'évaluation (V)		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	61 358

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	31 803
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(5) **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054 2026

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise A.DIM RENOVATION — Néant ☐ *

CADRE A — IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste. 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I				CZ		D8		D9	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II				KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants	M2	KP		KQ		KR	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU	1 696
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, et aménagements divers *			KV		KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *			KY		KZ		LA	35 000
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC		LD	836
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
CORPORELLES	TOTAL III				LN		LO		LP	37 532
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations				8U		8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V	
FINANCIÈRES	TOTAL IV				LQ		LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG		ØH		ØJ	37 532

CADRE B — IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virements de poste à poste 1		Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles — TOTAL II		IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
CORPORELLES	Constructions	Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
CORPORELLES	Constructions	Inst. gales, agencements et aménagem. des constructions	IS		MG		MH		MI	
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	1 696	ML	
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Inst. gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de transport	IV		MP		MQ	35 000	MR	
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	836	MU	
CORPORELLES	Autres Immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
CORPORELLES	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
CORPORELLES	TOTAL III		IY		NG		NH	37 532	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
FINANCIÈRES	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G	
FINANCIÈRES	TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK		ØL	37 532	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

5bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFiP N° 2054 bis 2026

Exercice N clos le 31/12/2025

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art.238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION

Néant ☐*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5] (5)
			Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées aux cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE ..... −

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE ..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

DGFiP N° 2055 2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

⑥ AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐*

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA	455	QB		QC	455
Autres immobilisations corporelles	Inst.générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI	7 722	QJ		QK	7 722
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	67	QN		QO	67
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU		QV	8 244	QW		QX	8 244
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP	8 244	ØQ		ØR	8 244

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales, agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immo.	Inst.gales, agenc am.divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL						NM						NO	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C — MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(7) PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐*

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	1J		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D		
	Sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H		
	Sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5		
	Sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X		
	Sur immobilisations - autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD		
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF				
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH				
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ		UK				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©LogicielMTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	2 010		2 010		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM					
	État et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	13 480		13 480		
	État et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
Charges constatées d'avance		VS					
TOTAUX		VT	15 490	VU	15 490	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG				
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	12 433	12 433		
Personnel et comptes rattachés		8C	7 906	7 906		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	787	787		
États et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 163	5 163		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW				
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	5 514	5 514		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	31 803	VZ 31 803		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(9) DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A SD 2026

Désignation de l'entreprise	A.DIM RENOVATION	Néant ☐ *	Exercice N clos le :
	Formulaire déposé au titre de l'IR *(cocher la case ci-contre)*	ET	31/12/2025

1. REINTEGRATIONS

	BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	28 555
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprise à l'IR)						WB	
	Avantages personnels non déductibles (Sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissement excédentaires et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF		Taxe sur les véhicules de sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensés de réintégration *(art. 239 sexies D du CGI)*	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles	XX		XW	704
	Amendes et pénalités	WJ	704	Charges financières *(art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)*	XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôts sur les sociétés *(cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)*						I7	5 163
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou en GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12.80% pour les entreprises à l'IR)			I8	
				- imposées au taux de 0%			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *			- Plus-values nettes à court terme			WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires *(art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)*	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW		WQ	
				Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8			
	Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de de taxation au tonnage						Y3	
						TOTAL 1	WR	34 422

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS	
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice *(cf. tableau 2058-B, cadre III)*						WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'I.R.)					WV	
		- imposées au taux de 0 %					WH	
		- imposées au taux de 19 %					WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures					WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs					XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(	quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A		)	XA	
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% *(art. 223 B du CGI)*						ZX	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *.						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	France Ruralités Revitalisation (FRR) *(44 quindecies A)*	HT		Entreprises nouvelles *44 sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 *sexies* A)	L5		XF
		ZFU-TE *(art.44 octies A)*	ØV		S.I.I.C. *(art. 208C)*	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
		Bassin urbain à dynamiser *(art.44sexdecies)*	PP		Bassin d'emploi à redynamiser *(art. 44 duodecies)*	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération	XC		
					Zone de revitalisation rurale	PC		Zone de développement prioritaire	PB		
	Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle *(art.39 decies)*	X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite *(art.39 decies E)*	YH					XG
		Dont déduction exceptionnelle *(art.39 decies A)*	YA		Dont déduction exceptionnelle *(art.39 decies C)*	YC					
		Dont déduction exceptionnelle *(art.39 decies B)*	YB		Dont déduction exceptionnelle *(art.39 decies D)*	YD					
		Dont déduction exceptionnelles *(art. 39 decies F)*	YI		Dont déduction exceptionnelle *(art. 39 decies G)*	YL					
		Créance dégagée par le report en arrière de déficit				ZI					
	Déductions des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										YZ
										TOTAL II	XH

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	bénéfice (I moins II)	XI	34 422		
	déficit (II moins I)			XJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	34 422	XO	

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFiP N° 2058-B 2026

Désignation de l'entreprise A.DIM RENOVATION — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restants à reporter au titre de l'exercice précédent (1)					K4	
Déficits transférés de plein droit	K4*bis*		Nbr d'opérations sur l'exercice	K4*ter*		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)					K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)					K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)					YJ	
Total des déficits restants à reporter (somme K6 + YJ)					YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes, non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis Al.2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciations *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		Ligne WI		Ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

©Logiciel MTAE

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(11)

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFiP N° 2058-C 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐*

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves - Réserves légales	ZB	
Affectations aux réserves - Autres réserves	ZD	
Dividendes Autres répartitions	ZE	
Autres répartitions	ZF	
Report à nouveau	ZG	
(NB:le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZH	

RENSEIGNEMENTS DIVERS

ENGAGEMENTS

- Engagements de crédit-bail mobilier	*(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail*	J7		YQ	
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	

DÉTAILS DES POSTES — AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

- Sous-traitance				YT	34 365
- Locations, charges locatives et de copropriété	*(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois*	J8		XQ	6 427
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	
- *Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages*				YV	
- *Autres comptes*	*(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles*	ES		ST	22 570
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n°2052				ZJ	63 362

DÉTAILS DES POSTES — IMPÔTS ET TAXES

- Taxes professionnelles*, CFE, CVAE				YW	
- Autres impôts, taxes et versements assimilés	*(dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques*	ZS		9Z	2 557
Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n°2052				YX	2 557

T.V.A

- Montant de la TVA collectée	YY	
- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations	YZ	

DIVERS

- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS au titre de l'année)*	ØB	40 477
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *	ØS	
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK	%
- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR	
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	RG	
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies du CGI*	RH	

GIME DE GROUPE *

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
			Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
			Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	

TRAVAILLEURS INDEPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		JQ	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		JR	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	JS		
Revenu brut social (si le montant est positif)		JT	

©Logiciel MTAE

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

12 **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION — Néant ☐*

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés * ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt* ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

			Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 12.8 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1) ⑪
I - Immobilisations *	1								
	2								
	3								
	4								
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins values à long terme							
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme : (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)							
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme : (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(G)
		CADRE C : autres plus values taxables à 19 % (colonne 11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13)

SUIVI DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

DGFiP N° 2059-B
2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☐ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)*				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente *(art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)* (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(14) **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME**

DGFiP N° 2059-C 2026

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION

Néant ☐*

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ❶ ou 12.8% ❷	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶*	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12.8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12.8 % ③	Solde des moins-values à 12.8 % ④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5) ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15% ou À 19% ④		
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD.

©Logiciel MTAE

Formulaire obligatoire (article 53A du code général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2026

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION

Néant ☐*

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N -1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

©Logiciel MTAE

DGFiP N° 2059-E

2026

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

16

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS DE LA VALEUR AJOUTÉE

Néant ☐

Désignation de l'entreprise : A.DIM RENOVATION

Exercice ouvert le : 09/07/2024 et clos le : 31/12/2025 Données en nombre de mois 18

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel :	YP	
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaire de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	295 419
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachés à une activité normale et courante	OL	
TOTAL 1	OX	295 419

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante	OH	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	6

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	189 093
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	8 901
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	6 427
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	786
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	205 207

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	90 219

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF.	SA	90 219

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art.223 A du CGI)	HX	
Période de référence du	au	
Date de cessation	HR	

©Logiciel MTAE

(1) ATTENTION : il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portée en ligne OU.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

18 FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2059-G 2026

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 93239633600012

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.DIM RENOVATION

ADRESSE (voie) 72 RUE DU CHEMIN DE FER

CODE POSTAL 94190 VILLE VILLENEUVE-SAINT-GEORGES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Logiciel MTAE

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SASU A.DIM RENOVATION
SAS au capital de 2 000€
72 RUE DU CHEMIN DE FER
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
RCS CRETEIL 932 396 336

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 7 JUIN 2026.

L'an deux mille vingt-deux et le 7 juin à quatorze heures, les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la présidence.

Sont présents ou représentés :

MONSIEUR UZUN Dumitru	20 PARTS
Soit	20 PARTS

Sur un total de 20 parts composant le capital social MONSIEUR UZUN Dumitru préside la séance en qualité de président associé unique.

Il constate, en conséquent, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des actions sociales.

Le président dépose sur le bureau et à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des actionnaires non dirigeants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture des rapports de la présidence et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture de la présidence sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la présidence quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, s'élevant à **28 555**€, de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : 28 455€
- Réserve légale : 100€

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, à été signé par la gérance et les associés.

Le président



SASU A.DIM RENOVATION
SAS au capital de 2 000€
72 RUE DU CHEMIN DE FER
94190 VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
RCS CRETEIL 932 396 336

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Chers actionnaires,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Présentation des états financiers

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution.

Durée en mois de l'exercice	18
Chiffre d'affaires net	295 419
Subvention d'exploitation	0
Autres produits	6
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	**295 426**
Achats de matières premières	141 059
Variation de stock	0
Autres charges externes	63 362
Impôts et taxes assimilés	2 557
Charges de personnel	45 700
Dotations aux amortissements	8 244
Autres charges	786
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**261 708**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**33 718**
Charges financières	0
Produits financiers	0
Charges exceptionnelles	0
Produits exceptionnels	0
Impôts sur les sociétés	5 163
RESULTAT NET COMPTABLE	**28 555**

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier à signaler.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Rien ne particulier à signaler en matière de recherche

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus à votre président.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat bénéficiaire de **28 555**€.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau pour : 28 455€
- Réserve légale : 100€

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

Dépenses non déductibles fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui sont proposées recevront votre agrément, et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérance, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le président

